

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 052/2025**

*Séance du 15 octobre 2025*

**Date de la convocation :** 10/10/25

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :**  
10/10/2025

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CAGRANDE Hervé (*arrivée à 18h47*), CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam (*arrivée à 18h40*), HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice (*départ à 20h13*).

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	11	

**Objet : Adhésion au service AET81 du SDET**

Il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) entre le SDET et la mairie de RIVIERES.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) avec la mairie de RIVIERES.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

**Vu** la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

**Considérant** que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Energie du Tarn (SDET)

**Considérant** que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Date de transmission de l'acte: 23/10/2025

Date de reception de l'AR: 23/10/2025

081-218102259-DE\_052\_2025-DE

A G E D I

**Considérant** que le SDET, par le biais de son service Transition Energétique, accompagne les collectivités adhérentes à son service d'accompagnement énergétique dans la mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

**Considérant** que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

**Considérant** les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 200 €/bâtiment

**Considérant** le(s) choix de la structure ci-après :

- |                          |                      |                                                               |
|--------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Conseil .....        | Nombre d'année : 1 an                                         |
| <input type="checkbox"/> | Audit .....          | Nombre de bâtiments : 1 offert à la 1 <sup>ère</sup> adhésion |
| <input type="checkbox"/> | Photovoltaïque ..... | Nombre de bâtiments : 1 offert à la 1 <sup>ère</sup> adhésion |

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de RIVIERES au service AET81.
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET.
- ✓ **DE S'ACQUITER** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Christophe HERIN



L'Adjoint au Maire  
DON Daniel